ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 76063

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait qu'un regroupement pédagogique à classes dispersées concerne les écoles primaires de Béchy, Thimonville, Tragny et Flocourt. L'administration ayant décidé la suppression d'un poste d'enseignant, elle souhaiterait savoir si le choix de l'école à fermer entre les différentes communes peut être effectué unilatéralement et arbitrairement par l'inspecteur d'académie, ou si les maires ont le pouvoir de décision ou, à tout le moins, le droit d'être consultés pour avis.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76063
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 2002, page 2488